COMITÉ SYNDICAL

Session ordinaire

Je vous prie d'assister au Comité Syndical se réunira le :
Mercredi 24 juin 2020 à 19h00 au Préambule à Ligné

ORDRE DU JOUR :

1. **INSTALLATION DU COMITÉ SYNDICAL**

2. **DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

3. **ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES MEMBRES DU BUREAU**
   3.1 Élection du président
   3.2 Élection des autres membres du bureau

4. **INSTALLATION DES COMMISSIONS**

5. **DÉCISION SYNDICALE**
   Délégation du Comité syndical au Président

6. **QUESTIONS DIVERSES**

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

A Ligné, le 18 juin 2020

Anne-Marie CORDIER
Présidente du SIVOM

COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 24 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le 24 juin à dix-neuf heures et douze minutes, le Comité syndical dûment convoqué le 18 juin deux mille vingt, s'est réuni en la salle du Conseil à Ligné, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Anne-Marie CORDIER.

Nombre de délégués titulaires en exercice : **16**

Nombre de délégués présents (titulaires et suppléants) : **27**

Nombre de délégués participant au vote : **15 + 1 pouvoir**

Titulaires présents *:*

Elus Couffé : Daniel PAGEAU, Frédéric DELANOUE, Suzanne LELAURE, Roseline VALEAU.

Elus Le Cellier : Philippe MOREL, Chantal ECOMARD, Michaël DAVID.

Elus Ligné : Maurice PERRION, Stéphanie BÉRITAULT, Anne-Marie CORDIER, Sonia FEUILLÂTRE.

Elus Mouzeil : Daniel GARNIER, Florence BEZIER, Jacqueline LE TEXIER, Daniel MOULIN.

Suppléants présents :

Elues Couffé : Cécile COTTINEAU, Sylvie FEILLARD, Sylvie LE MOAL.

Elus Le Cellier : Stéphanie HERBETTE, Didier PICAT.

Elues Ligné : Mélanie BRIAULT, Aurélie DUVAL, Anita MENET, Déborah SIDDI.

Elues Mouzeil : Marina JULIENNE, Marie RAFFIN, Nathalie TRUIN.

Titulaire absent excusé *:*

Elue Le Cellier : Céline ORTHION (Pouvoir à Stéphanie HERBETTE).

Suppléants absents excusés :

Elue Couffé : Raïssa BOISSINOT.

Elues Le Cellier : Alice BAUDEL, Alix ERMENEUX.

Elu Mouzeil : Michel PAGEAU.

Secrétaire de séance : Stéphanie HERBETTE

Monsieur Maurice PERRION, maire de la commune de Ligné, commune accueillant le Comité syndical, souhaite la bienvenue à l'ensemble des élus des quatre communes membres du SIVOM, et les félicitent pour leur élection.

En ce début de nouveau mandat (2020-2026), et à l'occasion de cette première séance du Comité syndical, il propose un tour de table afin que chaque personne présente puisse se présenter individuellement. Dans le respect des mesures sanitaires en vigueur, les titulaires sont installés autour de la table et les suppléants sur une deuxième rangée.

Madame JAMET, correspondante Presse « L'Écho d'Ancenis » est remerciée de sa présence.

Monsieur Maurice PERRION rappelle que les 4 conseils municipaux ont désigné leurs conseillers syndicaux. Il précise également que les Maires ont convenu, préalablement à cette séance d'installation, de poursuivre un principe adopté depuis l'origine du SIVOM par les quatre maires des communes membres :

- Aucun maire ne sera candidat à la Présidence,
- Ce sont les adjoints des communes qui siègeront dans le bureau syndical soit 8 élus, 2 élus par commune, sans tenir compte du nombre d'habitants par commune.

La parole est transmise à Madame la Présidente sortante, Anne-Marie CORDIER, qui exprime sa joie d'accueillir cette 4ème équipe puisque le SIVOM existe seulement depuis 2001. Elle dénombre 16 nouveaux élus parmi les 35 désignés pour siéger aux commissions et au Comité syndical, et œuvrer pour le bien-être de l'enfant. Seize conseillers sont titulaires avec un droit de vote, les seize autres sont suppléants, et sont toujours invités à assister au débat à chaque conseil syndical, quand bien même ils ne disposeraient pas d'un pouvoir.

Avant de procéder aux élections, Madame CORDIER fait une présentation du SIVOM, un document Powerpoint à l'appui (Annexe 1).

1. **Création du SIVOM en 2001**

2. **Objectifs et Compétences**
   - Mutualisation des moyens humains et matériels,
   - Impulsion d'une politique éducative commune,
   - Petite enfance 0-3 ans, Enfance 3-12 ans, Jeunesse 12-18 ans, et matériel.

3. **Avenir des SIVOM**
   - Promulguée en août 2015, la Loi NOTRe redéfinit une nouvelle organisation territoriale,
   - Le schéma actuel sur les évolutions des EPCI préserve le SIVOM du Secteur de Ligné ainsi que les autres SIVOM Enfance jeunesse du Pays d'Ancenis.

Monsieur PERRION rappelle qu'en 2013, l'État souhaitait supprimer la moitié des SIVOM et SIVU, le département de la Loire-Atlantique en dénombrait 124. Sur le secteur de Ligné, le SIVOM ainsi que le SIVUMARLI ont été conservés.

4. **L'instance décisionnelle : Comité syndical**

Le Comité syndical est composé de 32 élus (16 titulaires et 16 suppléants).

La représentation des communes membres au sein de l'assemblée délibérante est la suivante :

COMMUNES	***TITULAIRES***	***SUPPLÉANTS***
Couffé	4 titulaires	4 suppléants
Le Cellier	4 titulaires	4 suppléants
Ligné	4 titulaires	4 suppléants
Mouzeil	4 titulaires	4 suppléants

Les communes ont délégué pour chacune 4 titulaires et 4 suppléants pour siéger au Conseil syndical.

Les 4 Maires siègent au Comité syndical.

<u>Le rôle des suppléants</u>
Un suppléant peut participer avec voix délibérative aux conseils syndicaux en cas d'absence d'un conseiller titulaire de sa commune dès lors que ce dernier lui a donné procuration en avisant le président.

Fréquence des réunions : 5 à 6 par an.

5. **Les Commissions, groupe de travail et Comité de pilotage**
   - Commission Petite enfance,
   - Commission Enfance,
   - Commission Jeunesse,

- Groupe de travail Matériel,
- Comité de pilotage Projet Éducatif de Territoire (PEDT).

Fréquence des réunions : 5 à 6 par an pour les commissions, 2 par an pour le groupe de travail.

6. Le Bureau syndical, sa composition :

- 1 Président,
- 3 Vice-présidents,
- 1 Secrétaire,
- 1 Secrétaire Adjoint,
- 2 assesseurs.

Bureau syndical élargi aux maires selon l'ordre du jour.

Fréquence des réunions : 5 à 6 par an, minimum.

7. Organisation des services du SIVOM

Nombre total d'agents : 18

- 1 service administratif (Coordination, enfance jeunesse & secrétariat-comptabilité-ressources humaines),
- 1 Relais Petite Enfance,
- 1 Halte-garderie Couffé (12 places, 0-6 ans),
- 1 Multi-accueil Le Cellier (18 places, 0-4 ans),
- 1 accueil de loisirs et périscolaire Mouzeil (3-11 ans),
- 3 animations jeunesse sur Ligné, Le Cellier et Mouzeil (11-18 ans).

8. Quatre associations Enfance Jeunesse sur le territoire

- Le Coin des Enfants à Ligné (Accueil de loisirs et périscolaire),
- L'Accueil Enfance au Cellier (Accueil de loisirs et périscolaire),
- Couffé Animation Rurale (Accueil de loisirs et périscolaire & animation jeunesse),
- Les Petits Pas de Jules Verne à Ligné (Multi-accueil).

9. Budget du SIVOM

- Dépenses de fonctionnement : 1 million d'euros (BP 2020),
- Recettes de fonctionnement : 13 % par les familles, 37 % par les communes, 46 % par la CAF, et 4% autres.

Suite à la crise COVID-19, un point sera mené pour connaître l'impact budgétaire.

10. Projet Éducatif de Territoire (PEDT) :

- Un cadre éducatif pour le SIVOM (élus, agents) et associations,
- Une démarche partagée par les acteurs du territoire.

11. Les Réseaux

- Le SIVOM s'inscrit dans des animations de Pays,
- Le SIVOM encourage les réseaux de professionnels.

12. Matériel mis à disposition des communes

- Jeux en bois, grilles d'exposition, désherbeur, remorques équipées de barrières…

Après la présentation du SIVOM, Madame Anne-Marie CORDIER souhaite revenir sur la crise sanitaire COVID-19 qui a impacté les services.

Le 16 mars 2020, l'ensemble des structures du SIVOM a dû fermer comme tous les services à la population. L'organisation du télétravail a débuté alors pour les agents du SIVOM.

Néanmoins, dès la première semaine de confinement, pour suivre un arrêté préfectoral, la réouverture a été envisagée pour les enfants des soignants.

Ainsi, 2 structures gérées par le SIVOM ont été tenues ouvertes dans des conditions sanitaires strictes. Elles ont été déclarées sur des plateformes vers lesquelles ont été orientées toute famille recherchant un mode de garde urgent.

En parallèle, le Relais Petite Enfance a été fermé physiquement mais l'activité a été maintenue par téléphone, en visio ou par mail. En cette situation inédite et anxiogène, le service a été fortement sollicité pour répondre à de nombreuses questions et préoccupations émanant aussi bien des parents employeurs que de assistantes maternelles.

En collaboration avec les communes, une distribution de masques a été organisée pour que les assistantes maternelles puissent exercer leur profession en toute sécurité pendant cette période de confinement.

Fin mai, les animateurs jeunesse ont été mis à disposition des mairies pour aider à la reprise de fonctionnement des temps de restauration.

Les agents petite enfance du SIVOM ont été mis à disposition de la commune de Couffé pour les aider à la mise en place du dispositif 2S2C (pour « sport, santé, culture, civisme »). Ce dispositif a été instauré par l'État, offrant aux communes la possibilité d'organiser un accueil solidaire aux demandes d'accueil des enfants à l'école.

A compter du 2 juin, les accueils de loisirs et périscolaires du SIVOM et associatifs ont été rouverts en fonction du personnel encadrant disponible et de la superficie de leurs locaux.

Depuis le 11 mai, première phase du déconfinement, les structures n'ont toujours pas retrouvé leur rythme ordinaire étant contraints par les protocoles sanitaires, même si ces derniers se sont assouplis depuis le 22 juin.

L'animation jeunesse, service moins prioritaire, a repris le 3 juin en proposant de l'animation de rue pour répondre aux souhaits et besoins des jeunes. La réouverture des locaux est prévue cet été dans le respect des conditions sanitaires en vigueur.

En revanche, tous les camps d'été organisés par le SIVOM ont été annulés, les animateurs s'appliquent à repenser leurs animations pour que les enfants et les jeunes passent de bonnes vacances.

A ce jour, seule la halte-garderie de Couffé reste encore fermée en raison de la mutualisation des locaux avec l'accueil périscolaire, réquisitionnés également sur les temps scolaires dans le cadre du dispositif 2S2C. L'accueil occasionnel n'est pas plébiscité.

Pour finir, Madame Anne-Marie CORDIER souligne que cette crise sanitaire liée à l'épidémie du COVID 19, a entraîné des bouleversements à toutes les échelles.

Au SIVOM, le maximum a été fait pour répondre aux besoins essentiels dictés notamment par les arrêtés préfectoraux et différents protocoles en vigueur.

Madame la Présidente a maintenu le lien avec les Maires en place des communes membres du SIVOM durant cette période pour prendre des décisions en cohérence avec leurs besoins.

Les agents sont intervenus très tôt sur le terrain auprès des enfants prioritaires. Les parents leur ont témoigné toute leur reconnaissance.

Et très important l'esprit d'équipe s'est vraiment révélé et elle en est très fière. La solidarité a été au cœur des préoccupations.

Elle remercie très sincèrement les agents du SIVOM pour leur professionnalisme et leur dévouement pour leur collectivité territoriale.

Madame Anne-Marie CORDIER, Présidente sortante, laisse la présidence au doyen de l'assemblée, Monsieur Philippe MOREL, maire de la commune de Le Cellier, conformément à l'article L 5211-9 DU CGCT, afin qu'il opère à l'installation des membres du nouveau Comité syndical.

1 – N°2020-23NT- INSTALLATION DU COMITÉ SYNDICAL

Monsieur Philippe MOREL prend la présidence de la séance. Il effectue l'appel des conseillers syndicaux titulaires et suppléants présents et absents, et procède à l'installation des membres du Comité Syndical dans leurs fonctions.

2 – N°2020-24NT-DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le comité syndical désigne un secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Stéphanie HERBETTE (Suppléante) ayant reçu le pouvoir de Madame Céline ORTHION (Titulaire) a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil syndical.

3 - N°2020-25T21-ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES MEMBRES DU BUREAU

3.1 – **Élection du Président**

Monsieur Philipe MOREL, Président de séance, à l'appel des conseillers syndicaux présents, a constaté que la condition de quorum était remplie.

Monsieur Philipe MOREL rappelle qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue, parmi les membres du Comité syndical. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. Ce mode d'élection s'applique aussi à l'élection des membres de bureau.

Avant de procéder à l'élection du président et des membres du bureau, le Comité syndical désigne deux assesseurs parmi les conseillers syndicaux :

- Madame Suzanne LELAURE,
- Monsieur Michaël DAVID.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après avoir fait l'appel des conseillers titulaires, Monsieur Philipe MOREL demande s'il y a des candidats au poste de Président.

- Madame Anne-Marie CORDIER se déclare candidate.

Résultats du premier tour de scrutin

La désignation se fait par vote à bulletins secrets. Après dépouillement, il ressort le résultat suivant :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 16

c. Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau 2

d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 14

e. Majorité absolue 9

f. Nombre de voix pour Anne-Marie CORDIER 14

Madame Anne-Marie CORDIER est installée dans sa fonction de Présidente. Elle remercie l'assemblée pour la confiance qu'on lui accorde. Elle ajoute qu'elle mettra tout en œuvre pour être à la hauteur des missions qui lui incombe.

3.2 – Élection des autres membres du bureau

Madame Anne-Marie CORDIER précise qu'en amont chaque commune a fléché les conseillers titulaires susceptibles d'être membres du Bureau. Elle cite les élus concernés et en demande la validation.

Il est rappelé que conformément à l'article 9 des statuts du SIVOM (07 décembre 2015), le Comité Syndical doit nommer parmi ses membres le Bureau formé de :

- 1 Président,
- 3 Vice-présidents,
- 1 Secrétaire,
- 1 Secrétaire Adjoint,
- 2 assesseurs.

ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS

1er vice-président :

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

- Monsieur Michaël DAVID se déclare candidat.

Résultats du premier tour de scrutin

La désignation se fait par vote à bulletins secrets. Après dépouillement, il ressort le résultat suivant :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 16

c. Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau 0

d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 16

e. Majorité absolue 9

f. Nombre de voix pour Michaël DAVID 16

Monsieur Michaël DAVID a été proclamé premier vice-président et immédiatement installé.

2ème vice-président :

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

- Madame Suzanne LELAURE se déclare candidate.

Résultats du premier tour de scrutin

La désignation se fait par vote à bulletins secrets. Après dépouillement, il ressort le résultat suivant :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 16
c. Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau 0
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 16
e. Majorité absolue 9
f. Nombre de voix pour Suzanne LELAURE..... 16

Madame Suzanne LELAURE a été proclamée deuxième vice-présidente et immédiatement installée.

3ème vice-président :

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

- Madame Florence BÉZIER se déclare candidate.

Résultats du premier tour de scrutin

La désignation se fait par vote à bulletins secrets. Après dépouillement, il ressort le résultat suivant :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 16
c. Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau 0
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 16
e. Majorité absolue 9
f. Nombre de voix pour Florence BÉZIER 16

Madame Florence BÉZIER a été proclamée troisième vice-président et immédiatement installée.

ÉLECTION DU SECRÉTAIRE

Secrétaire :

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

- Madame Sonia FEUILLÂTRE se déclare candidate.

Résultats du premier tour de scrutin

La désignation se fait par vote à bulletins secrets. Après dépouillement, il ressort le résultat suivant :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 16
c. Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau 1
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 15
e. Majorité absolue 9
f. Nombre de voix pour Sonia FEUILLÂTRE 15

Madame Sonia FEUILLÂTRE a été proclamée secrétaire et immédiatement installée.

ÉLECTION DU SECRÉTAIRE ADJOINT

Secrétaire adjoint :

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

- Madame Roseline VALEAU se déclare candidate.

Résultats du premier tour de scrutin

La désignation se fait par vote à bulletins secrets. Après dépouillement, il ressort le résultat suivant :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 16
c. Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau 0
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 16
e. Majorité absolue 9
f. Nombre de voix pour Roseline VALEAU 16

Madame Roseline VALEAU a été proclamée secrétaire adjointe et immédiatement installée.

ÉLECTION DES ASSESSEURS

1er assesseur :

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

- Madame Stéphanie HERBERTTE, détenant le pourvoir de Madame Céline ORTHION, déclare que Madame Céline ORTHION est candidate à ce poste.

Résultats du premier tour de scrutin

La désignation se fait par vote à bulletins secrets. Après dépouillement, il ressort le résultat suivant **:**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 16
c. Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau 0
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 16
e. Majorité absolue 9
f. Nombre de voix pour Céline ORTHION 16

Madame Céline ORTHION a été proclamée premier assesseur et immédiatement installée.

2ème assesseur :

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

- Madame Jacqueline LE TEXIER se déclare candidate.

Résultats du premier tour de scrutin

La désignation se fait par vote à bulletins secrets. Après dépouillement, il ressort le résultat suivant :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 16

c. Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau 0

d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 16

e. Majorité absolue 9

f. Nombre de voix pour Jacqueline LE TEXIER..... 16

Madame Jacqueline LE TEXIER a été proclamée deuxième assesseur et immédiatement installée.

4 – N°2020-26T22 - INSTALLATION DES COMMISSIONS

Madame Anne-Marie CORDIER rappelle la fréquence des réunions de commissions qui ont lieu 5 à 6 fois par an.

Elle propose la ventilation des commissions suggérée par les communes.

COMMISSIONS THÉMATIQUES

Petite Enfance :

- ***Michaël DAVID (Le Cellier), Responsable de la commission***
- Alice BAUDEL (Le Cellier),
- Sylvie FEILLARD (Couffé),
- Roseline VALEAU (Couffé),
- Stéphanie BÉRITAULT (Ligné)
- Aurélie DUVAL (Ligné),
- Marie RAFFIN (Mouzeil),
- Nathalie TRUIN (Mouzeil).

Enfance :

- ***Suzanne LELAURE (Couffé), Responsable de la commission***
- *Eugénie MBILEMBI BOMODO (Couffé),*
- *Chantal ECOMARD (Le Cellier),*
- *Alix ERMENEUX (Le Cellier),*
- *Sonia FEUILLÂTRE (Ligné),*
- *Mélanie BRIAULT (Ligné),*
- *Marina JULIENNE (Mouzeil),*
- *Jacqueline LE TEXIER (Mouzeil).*

Jeunesse :

- ***Florence BÉZIER (Mouzeil), Responsable de la commission***
- *Michel PAGEAU (Mouzeil),*
- *Cécile COTTINEAU (Couffé),*
- *Frédéric DELANOUE (Couffé),*
- *Anita MENET (Ligné),*

- *Déborah SIDDI (Ligné),*
- *Stéphanie HERBETTE (Le Cellier),*
- *Céline ORTHION (Le Cellier).*

GROUPE DE TRAVAIL

Matériel :

- ***Daniel MOULIN (Mouzeil), Responsable du groupe de travail,***
- *Bruno MICHEL (Couffé),*
- *Didier PICAT (Le Cellier),*
- *Alain BOURGET (Ligné).*

Après délibéré et à l'unanimité, les conseillers approuvent les commissions et le groupe de travail tels que présentés.

5 –DÉCISION SYNDICALE

5- N°2020-27T23 - DÉLÉGATION DU COMITÉ SYNDICAL A LA PRÉSIDENTE :

La Présidente du SIVOM peut, en application des dispositions des articles L 5211-2 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, recevoir des délégations du comité syndical pour la durée du mandat.

Pour une gestion souple des affaires du SIVOM, il peut être proposé aux membres du Comité syndical de charger la Présidente :

1. de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

2. de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,

3. de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services du SIVOM,

4. de nommer des régisseurs,

5. d'accepter des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges,

6. de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €,

7. d'intenter au nom du SIVOM les actions en justice ou de défendre le SIVOM dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Comité syndical,

8. de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du SIVOM dans la limite fixée par le Comité syndical (3 000 €),

9. de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Comité syndical, soit 300 000 €,

10. d'accepter et de signer les conventions de mise à disposition de locaux aux services du SIVOM,

11. de conclure des contrats de travail pour répondre à la satisfaction de besoins occasionnels, pour une durée maximale de trois mois, renouvelable une seule fois à titre exceptionnel,

12. de transmettre des informations sivomales (Convocation, pièces en annexe...) par voie électronique,

13. de souscrire des conventions ou contrats ou avenants liés à des demandes de subventions,

14. de souscrire des conventions ou contrats ou avenants liés à l'organisation d'événements en lien avec les partenaires,

15. de souscrire des contrats de cession du droit d'exploitation d'un spectacle.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil syndical décide de donner délégation à la Présidente, pendant la durée de son mandat, pour l'ensemble des propositions énoncées ci-dessus.

6 - QUESTIONS DIVERSES

Madame CORDIER, Présidente du SIVOM, rappelle que précédemment, un principe organisationnel avait été acté afin que les Bureaux et Conseils syndicaux puissent avoir lieu le mercredi, sachant que les communes ont maintenu leurs bureaux et conseils municipaux les lundis, mardis ou jeudis, et que les conseils communautaires se déroulent les jeudis. Madame La Présidente souhaite donc maintenir ce jour pour les réunions du SIVOM.

Le calendrier des réunions étant bouleversé par la crise sanitaire, il paraît difficile de réunir le Comité syndical avant septembre, Madame la Présidente propose néanmoins une première réunion pour le Bureau syndical le mercredi 8 juillet à 19h au sein des locaux du SIVOM.

Madame La Présidente propose d'installer les commissions avant le Bureau syndical du 8 juillet en la présence de Madame La Présidente.

Commission	Date	Lieu
Petite Enfance	Vendredi 3 juillet à 18h30	Salle Jean ROBIN, Mairie de Ligné (Entrée SIVOM)
Enfance	Vendredi 3 juillet à 19h30	Salle Jean ROBIN, Mairie de Ligné (Entrée SIVOM)
Jeunesse	Mercredi 8 juillet à 18h	Salle Jean ROBIN, Mairie de Ligné (Entrée SIVOM)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h53.

M. Frédéric DELANOUE	Mme Suzanne LELAURE	M. Daniel PAGEAU	Mme Roseline VALEAU
M. Michaël DAVID	Mme Chantal ECOMARD	M. Philippe MOREL	Mme Céline ORTHION (Pouvoir à Stéphanie HERBETTE)
Mme Anne-Marie CORDIER	Mme Stéphanie BERITAULT	Mme Sonia FEUILLÂTRE	M. Maurice PERRION
Mme Florence BEZIER	M. Daniel GARNIER	Mme Jacqueline LE TEXIER	M. Daniel MOULIN